

FORMATION CACES® R490

Grue auxiliaire télécommande en option



CONTEXTE

Le décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010, relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage, impose, entre autres, à l'employeur de délivrer une habilitation électrique ainsi qu'un carnet de prescriptions.

L'arrêté du 26 avril 2012, relatif aux normes définissant les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage fixe la NF C 18- 510 comme référence des normes.

PERSONNES CONCERNÉES

Toute personne devant travailler avec une PEMP même occasionnellement.

DÉLAI D'ACCÈS

- Pour les personnes qui mobilise leur CPF, un délai minimum de 11 jours permet aux stagiaires de bénéficier d'un vrai délai de réflexion et facilite l'annulation.
- En fonction des disponibilités de stages/sur demande.

DISPENSATEURS DE LA FORMATION

Reconnu compétent ayant suivi une formation et validation de compétences.

MÉTHODES & MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Pratique sur grue auxiliaire.
- Opération de levage, pose et dépose.
- Exercices pratiques sur plateau technique.
- Exposés interactifs pour la théorie, étude de cas

DISPENSATEURS DE LA FORMATION

Formateurs reconnus compétents selon la norme NF C 18- 510.

OBJECTIFS

- Être capable de maîtriser la conduite d'une grue auxiliaire.
- Connaître les règles d'une utilisation en sécurité.
- Prendre connaissance des risques d'accidents et d'incidents pour les éliminer.
- Connaître sa machine pour mieux l'utiliser.
- Assurer l'entretien simple de sa grue auxiliaire.
- Obtenir le CACES® R490 avec ou sans télécommande.

ACCESSIBILITÉ

La formation est accessible, sous conditions, aux personnes en situation de handicap. Nous consulter au préalable.

PRÉREQUIS

- Être âgé d'au moins 18 ans
- Maîtrise de la langue française.
- Un test de 15 minutes sera réalisé avant chaque début de formation, afin d'évaluer le niveau du stagiaire.

DISPOSITIF DE SUIVI

- Feuille d'émargement par demi-journée.
- Attestation de stage.

DURÉE DE STAGE & LIEU

- Variable selon les catégories visées En initial : 3 jours - En recyclage : entre 1 et 2 jours.
- Calendrier disponible sur www.egs-academy.com
- Intra Entreprise / Inter entreprise au sein de notre agence.

MODE DE VALIDATION

- Le stagiaire reçoit une attestation de formation.
- Cette formation permet au participant d'obtenir la certification.
- Test réalisés par un organisme testeur certifié.

CONNAISSANCES THÉORIQUES

- Terminologie et caractéristiques générales (hauteurs, flèche, portée, capacité).
- Notions élémentaires de physique
- Evaluation de la masse, de la surface au vent et de la position du centre de gravité des charges et conditions d'équilibre.
- Règles de stabilisation.
- Règles de bonne pratique en matière d'arrimage des charges.
- Exploitation des grues de chargement
- Conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance de la grue.
- Justification du port des EPI en fonction des risques liés à l'opération à réaliser
- Respect des règles d'élingage pour les opérations usuelles
- Vérifications d'usage des grues de chargement.

SAVOIR-FAIRE, PRATIQUE

- Vérification visuelle de l'état de l'engin et de son équipement
- Communiquer avec le chef de manœuvre, l'élingueur et le cas échéant le signaleur au moyen des gestes et signaux conventionnels
- Maîtriser et rattraper le ballant d'une charge

FORMAFORCE® by SAS EGS

1, Rue Niels Bohr 77400 Saint Thibault des Vignes
contact@forma-force.com + 33 (0) 7 60 98 53 53

www.forma-force.com